

Bulletin Municipal n°24

2013



Saint-Genis-sur-Menthon

# Sommaire

● <i>le Mot du Maire</i> .....	P1
● <i>la Vie Communale</i>	
BUDGET 2012.....	P2
VOIRIE.....	P3
BATIMENTS.....	P4
ECOLE.....	P5
ORDURES MENAGERES.....	P6
SMIDOM.....	P7
ETAT CIVIL.....	P7
EMPLOIS « d'ETE ».....	P8
COMITE de FLEURISSEMENT.....	P8
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE.....	P9
BIBLIOTHEQUE.....	P9
SOCIETE de PECHE.....	P10
SOCIETE de CHASSE.....	P10
COMMEMORATION 11 NOVEMBRE.....	P11
FNACA.....	P11
CANTINE SCOLAIRE.....	P12
CONSCRITS.....	P12
CLUB du 3 <sup>e</sup> AGE.....	P13
COMITE PAROISSIAL.....	P13
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	P14-15
ATELIERS de la DANSE.....	P16
SOU des ECOLES.....	P16
LOCATION SALLE des FETES.....	P17
RENCONTRE avec des HABITANTS.....	P18-19
REGIONALE d'ELEVAGE.....	P20
● <i>la Vie Associative</i>	
HISTOIRE et PATRIMOINE.....	P21
DON du SANG.....	P21
COMITE de JUMELAGE.....	P22
GROUPEMENT de BIBLIOTHEQUE.....	P22
OFFICE de TOURISME.....	P23
● <i>la Vie Cantonale</i>	
SERVICES PETITE ENFANCE.....	P24
SERVICES JEUNESSE.....	P24-25-26
BASE de LOISIRS.....	P26
● l'AMBROISIE.....	P27
● DEFENSE NATIONALE.....	P28
● PHOTO des CONSCRITS 2012.....	3 <sup>e</sup> de couv



Le recensement pour lequel vous avez été sollicités l'an dernier accorde 418 habitants à notre commune. Si ce chiffre est officiel, il est néanmoins éloigné de la réalité compte tenu du mécanisme de calcul propre à l'INSEE –qui n'intègre que partiellement l'évolution intervenue– et des arrivées nombreuses en 2012. Une comptabilisation en temps réel nous donne à ce jour 486 habitants, dynamisme que nous devons aux deux opérations Logidia et Dynacité récemment livrées.

Davantage d'habitants, ce sont davantage de déplacements. Dans un contexte où toutes les communes qui nous entourent ont une population en progression, notre village est de plus en plus traversé au quotidien. C'est la raison pour laquelle nous avons créé en bordure de la RD 47 un cheminement piétonnier de 260 mètres qui conserve un aspect champêtre grâce à une bande enherbée plantée de buis. Il nous en a coûtés 48000 euros, subventionnés par le Conseil général et la Communauté de communes.

2012 a vu la première modification de notre PLU depuis son adoption. Nous avons assoupli certaines règles de recul des constructions par rapport aux voies et modifié à la marge notre zonage pour permettre à certains projets d'extension de voir le jour.

Saint-Genis fait partie de la première centaine de communes de l'Ain à être desservie par la fibre optique. Le déploiement du SIEA s'étant porté prioritairement sur la zone s'étendant du village à la RD 1079, la commune a sollicité la structure départementale pour étudier l'extension au hameau de Manthène suite à la demande intéressée de certains d'entre vous. Après étude, les travaux seront engagés dans les prochains mois.

Notre village fait montre d'adaptation. Il sait aussi se retrouver à l'occasion de temps festifs à l'image des Jeux intervillages sur la base de Cormoranche et du festival Les Temps chauds en juillet dernier dans le parc de la mairie. Une belle balade au rythme de la chanson française vous était également proposée au mois de décembre dernier à l'occasion de la venue de la Grande Flo. Qu'il me soit permis à ce moment de remercier celles et ceux qui s'investissent au sein des associations de notre village et créent les liens indispensables entre nous tous.

Dans les mois qui viennent, de nouvelles aires de jeux seront réalisées à destination des plus jeunes et des familles. L'écoute d'adolescents du village nous a encouragés à répondre à leur souhait de création d'un terrain de cross VTT. Conformément à nos engagements, nous engagerons également la réalisation d'un terrain multisport à proximité de la salle polyvalente. Celui-ci fera le bonheur du plus grand nombre et en particulier des élèves dans le cadre de leurs activités scolaires.

2013 nous verra une nouvelle fois développer les projets au service de tous dans le cadre communal et intercommunal qui est le nôtre aujourd'hui.

*Christophe GREFFET*

*Vice-président du Conseil général de l'Ain*

*Président de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle*

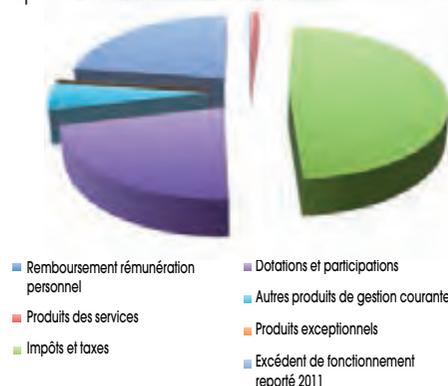
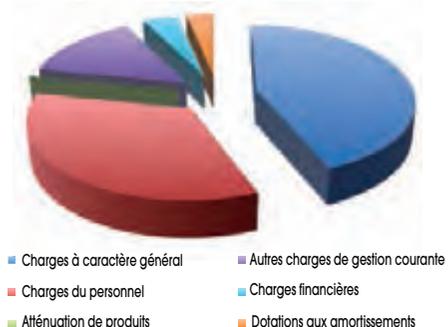


BUDGET 2012

Compte Administratif 2012

FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES</b> .....	<b>228 648,10 €</b>	<b>RECETTES</b> .....	<b>326 930,67 €</b>
Charges à caractère général.....	100 314,13 €	Remboursement rémunération personnel .....	949,67 €
Charges du personnel.....	78 287,53 €	Produits des services.....	2 459,53 €
Atténuation de produits .....	47,00 €	Impôts et taxes.....	157 791,84 €
Autres charges de gestion courante.....	32 723,11 €	Dotations et participations.....	72 038,52 €
Charges financières .....	9 782,12 €	Autres produits de gestion courante .....	18 909,55 €
Dotations aux amortissements.....	7 494,21 €	Produits exceptionnels .....	225,15 €
		Excédent de fonctionnement reporté 2011.....	74 556,41 €



**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : 98 282,57 €**

RESTES À RÉALISER

<b>DÉPENSES</b> .....	<b>9 584,00 €</b>	<b>RECETTES</b> .....	<b>78 981,00 €</b>
Cantine.....	7 464,00 €	Subventions cantine.....	78 981,00 €
Acquisition Terrain Ponthus.....	2 120,00 €		

INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES</b> .....	<b>238 849,46 €</b>	<b>RECETTES</b> .....	<b>226 832,74 €</b>
Besoin de financement 2011.....	99 323,04 €	F.C.T.V.A.....	43 506,00 €
Remboursement d'emprunts.....	22 957,90 €	Excédent de fonctionnement.....	30 336,04 €
Remboursement caution logement .....	409,53 €	Dotations aux amortissements.....	7 494,21 €
Frais d'études CAUE.....	193,21 €	Subvention éclairage public .....	7 583,39 €
Eclairage public.....	15 086,94 €	Subvention départementale école-cantine.....	18 700,00 €
Matériels et mobilier cantine .....	4 653,10 €	Subvention départementale chemin piétonnier.....	5 558,00 €
Matériels et mobilier classes.....	896,08 €	Subvention Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle .....	40 901,00 €
Autres acq. matériels.....	9 798,78 €	répartie comme suit :	
Modification PLU.....	1 644,76 €	• Eglise.....	1 926,00 €
Extension columbarium.....	4 025,50 €	• Columbarium .....	3 195,00 €
Eglise .....	4 606,99 €	• Cheminement piétonnier.....	17 386,00 €
Ecole - Cantine.....	3 792,90 €	• Sécurisation sortie Lot. La Marche de St Jean.....	8 284,00 €
Chemin piétonnier.....	48 234,35 €	• Ecole-cantine .....	10 110,00 €
Voirie 2012 .....	23 188,38 €		
Partis sociales CUMA .....	38,00 €		



**EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE : 63 514,75 €**

## LA COMMISSION VOIRIE



L'entretien des voies de circulation est avant tout indispensable pour garantir la sécurité routière des usagers : visibilité de la chaussée et lisibilité de la route. Ainsi que le maintien des fonctions techniques, évacuation des eaux pluviales et débroussaillage.

Le grenelle de l'environnement a récemment réaffirmé la gestion des espaces pour concilier les objectifs de sécurité et de viabilité des sections routières. Notre employé communal s'emploie à cette action. Plusieurs fois par an il effectue le fauchage des accotements de la chaussée. La hauteur de l'herbe est considérée comme gênante pour la lisibilité de la route au-delà de 40 centimètres pour respecter les directives du grenelle.

Le respect de la biodiversité, le rôle de filtrage de la pollution chronique et l'appauvrissement de la flore le long des chemins nécessitent, une coupe raisonnée. Le fauchage intensif aboutit à un aspect verdoyant mais peu fleuri avec un nombre d'espèces très limité. Il favorise la croissance rapide des chardons et plantes agressives au détriment de la biodiversité. Comme préconisé, nous limiterons le fauchage.

Le fauchage tardif n'est pas une absence de fauchage mais permet l'accomplissement du cycle des plantes et de la vie animale

Le curage des fossés doit permettre aux parties enherbées d'avoir un rôle de frein hydraulique naturel des écoulements et facilite le filtrage des pollutions, déplacée par les eaux pluviales.

Le débroussaillage des talus et l'élagage des buissons seront limités car la végétation participe à la stabilisation des talus et limite les glissements lors d'événements orageux.

Une mesure de surveillance régulière s'engagera pour déclencher une action ponctuelle et traiter les zones à sécuriser.

Au début de cette année le chemin piétonnier a été ouvert aux usagers, il permet aux enfants et aux parents de l'emprunter pour rejoindre le village en toute tranquillité. Les bosquets de buis jouent leur rôle de guidage visuel et s'intègrent harmonieusement dans l'espace paysagé.

La SOCAFL prestataire de service pour l'exécution des travaux de voirie a réalisé la réfection d'un chemin empierré sur la VC19 au lieu-dit chemin des fumées pour la somme de 2902€.

L'augmentation de la circulation sur la VC4 de la Forêt St-Jean due aux nouveaux habitants du lotissement LOGIDIA a obligé la commune à l'élargissement de cette voie pour faciliter le croisement des véhicules en toute sécurité. Il a été nécessaire de renforcer les fondations sur la partie élargie de la bande de roulement, de canaliser le fossé d'écoulement des eaux pluviales et de placer des grilles de récupération d'eau. Un bicouche renforce cette bande de roulement. La commune a réglé à la SOCAFL la somme de 20286€ pour l'amélioration de cette voie de circulation.

Pour respecter les normes du code de la route, des panneaux Stop seront installés ainsi que le marquage au sol à la sortie de tous les lotissements : soit le lotissement LOGIDIA, le lotissement de la SEMCODA et le lotissement DYNACITE. La somme de 1583€ sera nécessaire pour la réalisation de cette signalisation.

Des entretiens sont effectués régulièrement toute l'année

par l'employé communal. L'apport d'enrobé à froid deux fois par an comble les ornières créées par les intempéries successives et les passages d'engins lourds pour une somme de 1000€.

Le dépôt d'émulsion par point à temps manuel permet de reconstituer partiellement la chaussée déformée et ainsi maintenir le bon état de celle-ci, le montant de cette opération est de 3259€.

Le travail de l'employé communal ne se limite pas à la route, il intervient pour des travaux d'entretien d'usage courant aux abords des bâtiments publics, fleurissement et une tonte régulière des espaces verts.

L'entretien est la préoccupation constante de la commission voirie et ainsi assurer la sécurité des utilisateurs. Mais chacun de nous doit veiller à en faire bon usage.

Ainsi nous avons vu fleurir en bordure de route des dépôts sauvages de tonte de gazon, ou d'ordures.

De même des désherbages chimiques ont rendu chauve des portions d'accotement et de fossé au risque d'érosions lors d'évènement orageux.

La commune a toute sa vocation agricole mais régulièrement des labourages détériorent les fossés qui bordent les voies communales et ceux-ci perdent toutes efficacités dans l'écoulement des eaux pluviales.

Le coût de réfection des voies communales implique que chacun veille à préserver notre patrimoine. ■ ■ ■



## LA COMMISSION BATIMENT

### Les acquisitions de matériel au cours de l'année

- Un photocopieur plus performant a été installé à la mairie (l'ancien a été transféré à la bibliothèque et l'ex de la bibliothèque offert à Emmaüs).
- Le photocopieur de l'école, devenu hors d'usage, a été renouvelé lui aussi. Il répond à l'usage des trois classes.
- Des tableaux blancs ont été installés dans les classes dans le but d'améliorer la qualité de la projection des documents proposés aux élèves par vidéoprojecteurs.
- Nous avons équipé le restaurant scolaire de nouvelles tables et chaises (entreprise SIMIRE) qui contribuent au confort des enfants accueillis lors de la prise des repas à midi.

### Des commandes en cours

- Extension du columbarium

L'entreprise Laffay a créé un nouveau monument dans le jardin du souvenir en vis-à-vis de l'existant. Pour le moment trois cases sont posées, les deux autres sont en cours de création. Le matériau, pierre de Comblanchien, est le même dans un souci d'unité.

- La commission travaille à l'élaboration d'un plan numérisé au côté du bureau Axis Conseil, ce qui permettra une gestion plus rationnelle des concessions et une approche plus éclairée pour le choix des familles.

La commission a ainsi pu définir l'emplacement futur de l'ossuaire : la commande est passée auprès de l'entreprise Laffay.

### Divers petits travaux effectués sur différents sites

- **A l'école** : remplacement de radiateurs « énergivores » au profit d'appareils de nouvelles générations ; installation d'un délesteur pour une meilleure répartition du gaz lors d'utilisations simultanées de matériel électrique école/cantine.

Avec le même souci d'économie, les sèche-mains électriques ont été déconnectés, remplacés par des essuie papiers.

L'entreprise Jacoberger a assuré ces travaux.

- **A l'église** : des travaux de consolidation de la toiture au dessus de l'autel ont été effectués par l'entreprise Landrix au début de l'été (une pièce cassée de la charpente avait été « réparée ») de façon temporaire.



### Raccordement à la fibre optique

Une fois les travaux terminés, la mairie raccordable au réseau a souscrit un abonnement.

L'entreprise Jacoberger a réalisé les petits travaux électriques nécessaires au raccordement.

- **Dans l'appartement au dessus de la mairie**, l'entreprise Branchy a procédé à l'installation d'une douche dans la salle de bains équipée d'une baignoire à l'émail usé.

Suite à cette installation, l'alimentation en eau d'une part et en électricité d'autre part, pour l'usage de la machine à laver a été transférée dans le local du ballon d'eau chaude.

L'entreprise Jacoberger a procédé à la mise aux normes des deux tableaux électriques et au changement des prises qui n'étaient plus en conformité. Et enfin, une fenêtre très abîmée sur la façade ouest a été changée par l'entreprise Dégletagne.

- **Dans le garage** : installation, par l'entreprise de serrurerie des Frachets, d'une rambarde amovible afin de sécuriser la mezzanine.



# la Vie Communale

## ECOLE

L'école de Saint-Genis-sur-Menthon accueille 68 élèves répartis dans 3 classes à double cours : CE2/CM1 21 élèves Madame Fenoy, CM1/CM2 23 élèves madame Fabrizi, CM1/CM2 24 élèves Monsieur Fabrizi.

Soucieux d'offrir aux élèves une école ouverte sur la culture, bienveillante et dans laquelle les élèves sont au centre de l'apprentissage, les trois enseignants élaborent et affinent chaque année leur projet inter-écoles (écoles de Saint-Genis-sur-Menthon et de Péronnas, 4 enseignants).

Dans le cadre de ce projet, les 4 enseignants et 1 metteur en scène professionnel de la Cie Artphonème (Eric Girard) interviennent auprès des élèves afin de nourrir, faire vivre le projet.

La rencontre avec le monde de l'art vivant lors de deux déplacements à la scène nationale de Mâcon, de la pratique artistique au sein de l'école offrent l'opportunité aux élèves de travailler autrement, donner du sens aux apprentissages et d'offrir des rendez-vous :



### Extraits de lettres de Poilus du Canton

Interprétés par les élèves de CM1/CM2 de M.Fabrizi  
Dimanche 11 novembre 2012

### Contes et fabliaux du Moyen Age

Classes de Mme Fenoy et M.Fabrizi  
Mardi 4 juin 2013 - Ecole 19h00

Classe de Mme Fabrizi  
Vendredi 28 juin - Salle polyvalente 19h00



### Mélodies d'école

Chorale de l'ensemble des élèves  
Mardi 7 mai 2013 - Salle polyvalente 18h30

### La bibliothèque des sciences

Classe de M.Fabrizi  
Samedi 22 juin - Bibliothèque municipale 10h00

### Performance Artistique

Lors de la remise des dictionnaires  
Classes de Mme Fabrizi et M.Fabrizi  
Mardi 2 juillet - Jardin du souvenir 18h30



## ORDURES MENAGERES

**LA REDEVANCE INCITATIVE :  
DISPOSITIF PLUS JUSTE  
ET PLUS ECO-RESPONSABLE**



**IL N'Y AURA PAS DE PESÉE DES BACS  
ET LE POIDS DE DÉCHETS NE SERA  
PAS PRIS EN COMPTE  
DANS LE CALCUL DE LA FACTURE**



### QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La Redevance Incitative est un nouveau mode de facturation qui relève du principe de «pollueur-payeur» comme le prévoit la loi Grenelle et qui permet à chaque usager de payer en fonction de la quantité de déchets qu'il produit réellement.

### COMMENT CELA VA-T-IL SE PASSER ?

De février à mai 2013 : chaque usager (foyers, commerçants, entreprises, administrations, artisans) sera équipé d'un bac pucé conforme (soit le foyer achète un bac pucé auprès du SMIDOM, soit il possède déjà un bac conforme et dans ce cas le fait équiper au SMIDOM d'une puce).

Pour les foyers n'ayant pas la possibilité de stocker un bac, les usagers utiliseront des sacs rouges prépayés.

A partir du 1<sup>er</sup> juin 2013, seuls les bacs pucés ou les sacs rouges seront collectés. Les nouveaux habitants devront se faire enregistrer dès leur arrivée sur le territoire auprès du SMIDOM.

Pendant toute la durée du test l'ancien système de facturation continue :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les communautés de communes CHANSTRIVAL MONTMERLE 3 RIVIERES, VAL DE SAONE CHALARONNE. Cette taxe est basée sur le foncier bâti, elle ne prend pas en compte le nombre d'habitants du logement, ni les efforts de tri.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la communauté de communes du CANTON DE PONT DE VEYLE, établit ses factures en fonction du nombre de personnes au foyer, mais ne prend pas non plus en compte les efforts de tri.

Ces deux systèmes de facturation continueront de s'appliquer tant que le test ne sera pas validé.

Fin 2013, une facture fictive sera adressée à chaque producteur de déchets pour lui permettre de se familiariser avec sa nouvelle facture et d'ajuster sa production. Ce nouveau système de facturation sera composé :

- D'une part fixe, fonction du volume du bac ou du nombre de sacs. Cette part peut être comparée à un abonnement d'eau ou d'électricité. Un forfait de 18 levées pour l'année est compris dans cette part fixe.
- D'une part variable, calculée en fonction du nombre de fois où le bac est collecté (au-delà des 18 levées forfaitaires) ou du nombre de sacs supplémentaires distribués.

Dans la part fixe de la facturation (à blanc jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015) sont comprises 18 levées forfaitaires. La majorité des collectivités voisines ont choisi 12 levées, le comité syndical du SMIDOM a préféré un forfait à 18 levées afin de permettre à tous les foyers de s'adapter plus facilement au nouveau système.

Par contre, toutes les levées supplémentaires au-delà des 18 levées forfaitaires vous seront facturées en supplément dans la part variable.

Vous l'aurez compris, le camion de collecte continuera à passer toutes les semaines devant votre domicile. Vous aurez le choix ou non de présenter votre bac à la collecte à votre rythme et, ainsi, de maîtriser le montant de votre facture.

SMIDOM

## déchèteries

### MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier les horaires d'ouverture des déchèteries sont modifiés

	Horaires d'hiver du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars		Horaires d'été du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>LUNDI</b>		13h30 à 17h30		14h00 à 18h00
<b>MARDI</b>		13h30 à 17h30		14h00 à 18h00
<b>MERCREDI</b>	9h à 12h30	13h30 à 17h30	9h à 12h30	14h00 à 18h00
<b>JEUDI</b>		13h30 à 17h30		14h00 à 18h00
<b>VENDREDI</b>	9h à 12h30	13h30 à 17h30	9h à 12h30	14h00 à 18h00
<b>SAMEDI</b>	9h à 13h00	13h30 à 17h30	9h à 13h	14h00 à 18h00

## ETAT CIVIL

### Naissances

- Julia LAUWICK née le 15 mai à Viriat
- Marcorel, Daniel, Nathael TALVAT né le 23 mai à Viriat
- Lorenzo Loïs DESVIGNES né le 7 août à Viriat

### Mariage

- Jacques Joseph GERVAIS et Jocelyne Marie PLASSARD le 26 mai
- Anthony LOPEZ et Céline Monique FLORIDO le 8 septembre
- Frédéric Roger Lucien David GUEDJ et Corinne Marguerite Hélène TOMAS le 15 septembre



### Décès

- Patrice PONTTHUS le 27 mars



## EMPLOIS « d'ÉTÉ »

La mairie a renouvelé l'opération « emplois d'été » dans le cadre de l'aide apportée aux bénévoles du Comité de Fleurissement ainsi que le remplacement de l'employé communal en congé (pour les opérations d'arrosage, de désherbage, de nettoyage, d'entretiens divers ...).

Un emploi saisonnier a été créé, Marine, Kévin, Guillaume Penin et Guillaume Favre sont intervenus au cours du mois de juillet et août sous la houlette du Président du comité de fleurissement et de la municipalité. Ils ont ainsi contribué à l'embellissement de la commune et profité des conseils de leurs aînés.



## COMITE de FLEURISSEMENT

Depuis l'obtention en 2000 du label « 1 fleur » décerné par le Comité National de fleurissement, la commune de Saint-Genis-sur-Menthon est classée hors concours.

C'est donc chaque année un véritable challenge pour les bénévoles du comité local pour maintenir ce classement.

Pour cela, rien n'est laissé au hasard : choix des fleurs, plantation, entretien, arrosage, binage..

L'organisation d'une vente de boudin, boulettes et civier en décembre a permis de financer une partie des plants.

Grâce aux efforts déployés, le fleurissement 2012 a été une belle réussite. Merci à tous ceux qui se sont investis, bénévoles du comité et bénévoles occasionnels.

C'est par amour de la nature, des fleurs que les membres du comité fleurissent votre quotidien et font de Saint-Genis un village où il est bon vivre.

Contact : Gilbert Greffet, président - 03 85 51 91 42



## BIBLIOTHEQUE

### Espace municipal.

Horaire d'ouverture tout public le jeudi de 18h à 19h.

La bibliothèque offre un choix varié de documents, romans, bibliographies, albums, documentaires... avec peut-être une attention spéciale pour le secteur jeunesse qui représente la plus grande demande.

La participation à l'opération « **premières pages** » a été reconduite ; ainsi 7 lots ont été remis lors des permanences du jeudi. Les familles accueillies ont pu découvrir le lieu, le fonctionnement, les propositions et pour certaines s'inscrire.

**Le Rallye-lecture** a connu le même engouement auprès du public scolaire. 34 élèves ont participé de façon active et pour certains se sont retrouvés le 30 mai dans le parc du château à Pont-de-Veyle pour partager les animations proposées autour des livres lus par le groupement des bibliothèques du canton et un petit goûter offert par le Service Jeunesse de la Communauté de Communes.

Une nouveauté cette année, l'auteur Luciani a animé une rencontre à l'Escale rassemblant parents, enfants et bénévoles du groupement au cours de laquelle il a répondu aux questions et dédicacé les livres à la vente.

Les productions des enfants (ateliers du matin) ont pu être admirées par les visiteurs. Soirée intéressante.

Un remerciement particulier à l'équipe de bénévoles qui sait associer compétence, disponibilité, ingéniosité, bonne humeur pour animer cet espace culturel tant auprès des enfants que des adultes.

Au cours de l'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir une lectrice qui de mots en syllabes a rejoint l'équipe : merci Agnès.

Ces deux opérations seront reconduites durant la saison 2012/2013.

### 2012 année d'exposition

Courant mars, la bibliothèque était le havre d'une exposition autour du chocolat, qui en a fait saliver plus d'un !

Des forêts tropicales de l'Amérique Centrale, zone de naissance du cacao, jusqu'à nos savoureux desserts chocolatés des kilomètres et des années parcourus, que de découvertes et que de rêves !

Les grands comme les petits ont apprécié ce parcours découverte proposé par l'équipe de bibliothèque qui, avec des supports prêtés par la Direction de la Lecture Publique (DLP), des artisans locaux, de la documentation choisie sur internet, des jeux fabriqués, a su enchanter le public nombreux qui avait fait le détour.

Reconnaissance méritée pour les bénévoles qui encore à cette occasion ont fait preuve d'ingéniosité et de temps consacré.



## CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Les deux actions phares initiées par le CCAS ont été reconduites.

Réponse favorable du groupe à l'appel de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) de l'Ain pour la participation à « l'opération brioches ».

Le samedi 13 octobre entre 10h et 10h30, les cinq équipes, dont on connaît l'énergie, sont allées à la rencontre de donateurs généreux proposer les brioches.

Cette année, un message déposé dans chaque boîte à lettres annonçait la manifestation. Christian, Janine et Théophile ont prêté mains fortes à l'équipe du CCAS.

La somme de 721,30 € récoltée, qui après le paiement du boulanger a donné une recette de 571,15 €, envoyée à l'association pour la poursuite de ses projets.

Félicitations à tous et à toutes pour ce bel élan de générosité.

Pour la seconde opération cette année, le CCAS a proposé une nouvelle formule : un repas animé musicalement.

A partir de 12h, nos séniors ont été accueillis à la salle Abel Greffet pour y partager un repas confectionné par le restaurant Le Saint Cyr et servi par les membres du CCAS.

Ceux qui l'avait demandé ont été véhiculés par les bénévoles. Les malades, ce jour là, ont reçu le repas à domicile. Joyeuse ambiance jusqu'aux alentours de 17h.

Un après-midi festif et convivial animé par les soins de Dany Walter avec des airs populaires d'autrefois.

Monsieur le Maire, Président du CCAS, a dit quelques mots en remettant un petit souvenir « chocolaté » à chacun des récipiendaires. Un temps de visite a été consacré à ceux et celles qui n'ont pu venir partager les agapes.

Les quatre personnes hospitalisées auront une visite à l'approche de Noël.

### Aide au transport des personnes âgées.

Sur proposition de la commission « action sociale », la Communauté de Communes souhaite faire bénéficier aux personnes âgées d'une aide aux transports et améliorer la mobilité.

Les critères d'éligibilité :

- avoir plus de 65 ans
- être non imposable

Puis remplir au moins 2 des 3 conditions énumérées ci-dessous selon l'appréciation du CCAS local. :

- ne pas avoir de véhicule (ou ne plus s'en servir)
- être malade ou handicapé
- être isolé

Pour obtenir cette aide, un dossier est déposé en mairie, et examiné par la commission du CCAS.

Toute personne éligible recevra une carte de transports et des bons d'une valeur de 40 x 2 €, soit 80€ utilisables auprès de transporteurs conventionnés avec la Communauté de Communes.

La mise en place devrait être effective dès janvier 2013.



## SOCIETE de PECHE

C'est sans doute le carnassier le plus connu des eaux françaises. Il est aussi un des plus répandus. Il se pêche de différentes manières. Les pêches au vif, aux leurres et au mort manié sont sans doute les techniques les plus courantes. Mais on peut aussi l'attraper avec des appâts tels que les vers ou d'autres invertébrés. Ce poisson est carnassier avant tout, et c'est sans doute un des plus voraces...

**Nom scientifique :** esox lucius.

**Famille :** ésoциés.

**Physique :** son corps est très élancé, d'une couleur qui varie du vert au gris et

parsemé de taches dorées. Son ventre est blanc. Ses nageoires dorsales et ventrales sont situées en arrière du corps, très près de la nageoire caudale. Sa mâchoire, en forme de bec de canard, est très puissante. Sa gueule est tapissée de plusieurs centaines de dents très coupantes. C'est pour cela qu'il est conseillé de mettre un bas de ligne en acier lorsque l'on pêche le brochet.

**Taille :** elle peut atteindre 1 m 40 alors que son poids peut aller jusqu'à 25 kilos voir au delà en période de frai. Sa taille légale de capture est actuellement de 50 cm dans la plupart des départements français.

**Habitat :** le brochet peut aussi bien vivre en eau courante qu'en eau calme. Il apprécie les postes où il peut se reposer en toute tranquillité. Vu qu'il n'aime pas beaucoup se déplacer, le poisson fourrage ne doit pas être trop loin de son poste. Les coins parsemés d'herbiers et de bois morts sont parfaits pour Maître Esox qui peut utiliser sa robe pour se camoufler. Il apprécie aussi les petits coins calmes près des courants qui oxygènent l'eau ou près des arrivées d'eau.

Le brochet a un grand nombre de cousins, dont outre atlantique le maskinongé (esox maskinongy) photo ci-contre.

### Pêche du brochet

Le brochet réagit très bien aux leurres que ce soit des leurres métalliques (cuillers tournantes, ondulantes, spinnerbaits), des poissons nageurs (jerkbaits ou crankbaits) ou des leurres souples. En été, ce carnassier n'a pas peur de crever la surface pour attraper une proie à fleur d'eau. Dans ces conditions, la pêche de surface (popper, stickbait, buzzbait) semblable à celle du black est très intéressante et souvent fructueuse.



## SOCIETE de CHASSE



Cette saison de chasse s'est ouverte avec un pincement au cœur pour chacun de ses membres. Nous avons eu en effet la tristesse de perdre un de nos plus anciens compagnons de chasse, **Patrice PONTIUS**, au printemps.

Il fut trésorier de 1979 à 1981 puis il prit la place de Président de 1981 à 1994 et reprit la vice-présidence de 1994 à 2012 tout en exerçant la fonction de garde particulier et piéneur.

Il a été aussi un membre fondateur du GIC Veyle-Menthon en 1987 et il en assumait également la vice-présidence.

Chacun pouvait apprécier sa bonne humeur et sa joie de vivre au quotidien. Il reste malgré tout présent dans nos pensées à travers la passion commune que nous avons pour la chasse.

*Les membres de la Société*



## COMMEMORATION du 11 NOVEMBRE

**La commémoration du 11 novembre : un véritable projet ouvert sur la citoyenneté et la culture.**

Derrière cet acte chargé d'histoire et de symboles, un double questionnement se profile :

Pourquoi engager un tel travail sur la commémoration avec des élèves et quels enjeux se dessinent dans cette démarche ?

Une fois que l'on a dépassé l'acte nécessaire du : « plus jamais cela afin qu'un tel drame ne se reproduise pas » notre travail consiste à accompagner de futurs citoyens qui seront porteurs d'une mémoire collective, qu'il convient de restaurer et d'alimenter dans un souci de compréhension et de clairvoyance. L'enjeu sous-jacent est de porter les valeurs de la démocratie et de rester vigilant sur les équilibres fragiles qui la soutiennent.

L'acte de commémoration devient porteur de sens et prend à ce moment-là sa dimension citoyenne.

Ce projet fonctionne dans un équilibre de civisme et de culture : la culture du texte, de la transmission, « du dire », la recherche de

l'intention juste pour partager ces moments de vies tragiques relatés dans les lettres de ces « poilus » nos ancêtres.

Ce projet prend sa force dans la collaboration entre la pédagogie et le théâtre, entre l'enseignant et le metteur en scène : Eric Girard de la compagnie Artphonème, afin que les élèves s'approprient l'acte commémoratif et prennent conscience de ses dimensions.

L'expérience tient toutes ses promesses et dégage même une certaine émotion qui ne sombre jamais dans le tragique ou dans l'indifférence mais qui de toute manière ne laisse personne indifférent ...



*Philippe Fabrizi.  
enseignant de l'école  
de Saint-Genis-sur-Menthon*

## FNACA

**Objectifs :** entretenir la mémoire des 30 000 combattants français morts en Afrique du Nord.

**Activités :** voyage annuel du mardi 17 au vendredi 20 juillet à la Rochelle avec Voyages BAS.

**Commémorations :**

- 19 mars - 8 mai - 11 novembre
- 7 avril : repas dansant avec l'orchestre Ligerot, bonne participation, belle ambiance.
- 28 avril : année importante, 44e Congrès Départemental à la salle de l'Escale à Saint-Jean-sur-Veylle où plus de 400 congrétistes ont répondu à l'invitation.
- 19 mars à Bourg-en-Bresse, plus de 1 300 adhérents avec leurs épouses ont assisté à la cérémonie au Mémorial où 164 appelés du Contingent sont tombés en Afrique du Nord. Leurs noms sont inscrits sur le mémorial.
- 50<sup>e</sup> anniversaire : fin de la guerre d'Algérie signée le 19 mars 1962 à Evian entre le F.L.N. et le Général De Gaulle.
- 2 décembre : Assemblée Générale de notre Comité en présence de Jean Bathias, membre Départementale et des Maires de Saint-Cyr et Saint-Genis-sur-Menthon.

*Le Bureau*



## CANTINE SCOLAIRE

Le restaurant scolaire accueille cette année 68 enfants avec une moyenne de 56 enfants. Les repas sont cuisinés sur place par Jocelyne Venet, aidée par Corinne Guyon. Le bureau s'efforce de faire fonctionner le restaurant grâce aux multiples animations.

Celui-ci vous propose 2 ventes dégustations auxquelles vous êtes tous conviés. Ambiance conviviale assurée. Petite nouveauté cette année, une grande vente de plants de légumes et plantes aromatiques aura lieu le samedi 4 mai.

Depuis quelques mois déjà, un site internet sur le restaurant scolaire a vu le jour. Par curiosité ou par nécessité vous pouvez y accéder par le lien suivant : [www.cantine-stgenis.fr](http://www.cantine-stgenis.fr)



### Le nouveau bureau :

- Président .....Pascal Rouillon (03 85 51 92 21)
- Vice président.....Emmanuel Delestre
- Trésorier .....Jérôme Voisin
- Trésorière adjointe .....Angélique Iloduba
- Secrétaire .....Sophie Pradignac
- Secrétaire adjointe.....Clara Froideveaux

**Membres :** Annick Fardèle, Catherine Corneloup, Evelyne Colomb, Corinne Morel.

## CONSCRITS

Le 5 septembre 1798 la loi de messieurs JOURDAN et DELBREL est votée, instituant le principe de la conscription, base du recrutement des armées françaises pendant deux siècles. L'appel sous les drapeaux est suspendu avec la loi du 28 octobre 1997 (présidence de Jacques CHIRAC).

En 1850 deux jeunes de Villefranche/Saône par bravade viennent au tirage au sort (pour savoir s'ils feraient leur service militaire) vêtus d'un smoking, gibus sur la tête ceint d'un ruban vert. En quelques années la mode prend forme et une fête est instaurée.

Ce sont les 20 ans qui sont au cœur de la fête. Pour la financer les conscrits font le tour du village et portent la cocarde aux classards moyennant une collecte d'argent. Le principe est de réunir ceux-ci au banquet du samedi et de poursuivre la fête le dimanche avec les matefaims financés par les fonds récoltés lors des tournées commencées plusieurs mois avant. Toute la population peut venir les déguster gratuitement. La traditionnelle photo du samedi midi devant la mairie, précédant le repas, paraît régulièrement dans le bulletin municipal.

En 2013 les classards seront les personnes dont l'année de naissance se termine par 3. Pour les interclasses l'année de naissance se termine par un 8. Il existe une couleur de cocarde pour chaque classe et les interclasses en ont une à deux couleurs : blanche et la couleur de l'année (exemple : 30 ans cocarde jaune et 35 blanche et jaune).

De 1946 à 1981 le banquet était organisé par Mme Suzanne MONIER dans son restaurant près de l'école. En 1995 son fils reprend le flambeau. A présent les festivités se déroulent à la salle polyvalente Abel GREFFET.

Les conscrits sont organisés en association loi 1901. Le président cette année en est Matthieu JANODET.



*A la mémoire des conscrits français.*



## CLUB du 3<sup>e</sup> AGE

### Objectifs de l'association :

- lutter contre l'isolement,
- favoriser la rencontre des retraités dans la convivialité,
- créer du lien.

La saison a débuté avec l'assemblée générale du mercredi 19 octobre 2011 à laquelle participait la quasi-totalité des adhérents (20) et le repas « grenouilles » pris à Grièges clôturait cette saison.

Le club participe également aux manifestations des communes voisines (loto, coinches).

Le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois est le théâtre des rencontres ritualisées autour des jeux de cartes ou autres jeux de société Rumikub, Triomino, Scrabble, etc...



### Deux moments forts :

- le repas de Noël,
- le concours de belote coincée qui a réuni 86 doublettes, le 25 avril 2011.

Deux belles manifestations.

La cotisation est de 20 €. Deux nouvelles adhérentes nous ont rejointes depuis la rentrée.

Pour 2013, le concours de belote coincée est reconduit, notez la date, le mercredi 24 avril.

## COMITE PAROISSIAL

Le comité paroissial de Saint-Cyr et Saint-Genis poursuit son travail au service de la vie chrétienne au sein des deux villages, vous accueillant à l'église pour les événements familiaux que vous célébrez avec le Seigneur, pour la célébration dominicale de la Résurrection, mais aussi pour un moment d'amitié en février et le catéchisme de vos enfants (chaque mercredi à 10h45 à Saint-Cyr).

Chaque 2<sup>e</sup> dimanche du mois, la messe est célébrée à S. Cyr (ou à S. Genis en décembre, janvier et février) à 10h30, ainsi que chaque jeudi soir à 18h30 à la salle des catéchismes de Saint-Cyr (202 rue du Menthon au bourg). Les grandes fêtes sont également célébrées à Saint-Cyr (Toussaint, Noël 24 décembre à 18h, Rameaux, Pâques). Les professions de foi auront lieu le 23 juin 2013.

Nous vous donnons rendez-vous pour le repas paroissial à S. Genis dimanche 10 février 2013 pour déjeuner.

Pour contacter le P. Roch VALENTIN, venez aux permanences du jeudi soir 17h30-18h30 à la salle des catéchismes de Saint-Cyr, ou par téléphone 03 85 31 00 02, ou par courrier électronique [roch\\_valentin@hotmail.com](mailto:roch_valentin@hotmail.com), ou à la cure de Replonges (366 rue de la Tour) où il réside.



## Renseignements pratiques

### Vente de Productions Agroalimentaires Locales

- Ferme MONIER : volaille de Bresse
- Ferme PELUS : volaille de Bresse, fromages de chèvres

### Offices de Tourisme

- Pont-de-Veyle.....Tél. 03 85 23 92 20
- Montrevel-en-Bresse.....Tél. 04 74 25 48 74
- Vonnas.....Tél. 04 74 50 04 47
- Bâgé-le-Châtel (avec expositions et produits artisanaux pour ce dernier).....Tél. 03 85 30 56 66

### Déchets

- Piles en mairie
- Tri sélectif en point propreté (à côté du terrain de foot) voir p.6 redevance incitative
- Sortir les poubelles le mercredi soir seulement (ramassage jeudi matin)
- St Jean/Veyle :
  - lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 14 h à 18 h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre,
  - mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13 h 30 à 17 h du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 14 h à 18 h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.
  - samedi, de 9h à 13 h et de 13h30 à 17h30 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et de 14 h à 18 h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre
  - Fermé 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai.

[smidom-thoissey@orange.fr](mailto:smidom-thoissey@orange.fr)



## MAIRIE St GENIS sur Menthon

Maire .....Christophe GREFFET  
Secrétaire .....Annie PAGNEUX  
1<sup>er</sup> adjoint .....Bernadette PASQUALIN  
2<sup>e</sup> adjoint .....Gérard ROSSET  
3<sup>e</sup> adjoint .....Yves BAJAT

### Accueil du public :

Lundi, mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 13h30 à 17h

Tél : 03 85 51 91 19

Fax : 03 85 51 98 48

[mairiesaintgenissurmenthon@gmail.com](mailto:mairiesaintgenissurmenthon@gmail.com)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE PONT-DE-VEYLE

Président : Christophe GREFFET

63 grande rue 01290 PONT DE VEYLE

Tél : 03 85 23 90 15

[communauté@cc-pontdeveyle.fr](mailto:communauté@cc-pontdeveyle.fr)

Douze communes

## Alimentation Locale

2 boulangers desservent la commune :

- Boulangerie JUILLARD de St-Cyr-sur-Menthon : livraison mercredi et samedi sur commande
- Boulangerie GUITTON de St-Didier-d'Aussiat : mardi matin et samedi matin sur la place de la mairie entre 10h30 et 11h ; téléphoner pour renseignements

## Adresses utiles

- Préfecture de l'Ain : Service publique : 3939
- Trésorerie de Pont-de-Veyle : 0 810 201 201
- Service des impôts directs : place Casimir Ordinaire 01750 St-Laurent-sur-Saône : 03 85 39 96 00
- Service du cadastre : 12 rue Charles Tardy 01012 Bourg-en-Bresse : 0 810 201 201
- Centre médico-social : 2 grande rue 01290 Pont-de-Veyle : 03 85 36 23 42 (assistante sociale : Annick Cordenod-Lapierre)

## Inscription à l'école primaire et maternelle

Pour les enfants nés en 2010 pré-inscription à la mairie dès l'arrivée des nouvelles familles sur St-Genis.

## Recensement militaire

Une attestation de recensement est remise aux jeunes filles et garçons de 16 ans venant se faire recenser au cours du mois de leur anniversaire. Elle est obligatoire en cas de dossier de candidature à un examen scolaire, ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique et en cas de passage du permis de conduire. Ces jeunes seront ensuite inscrits d'office par l'INSEE sur la liste électorale de la commune.

## Marchés

- Pont-de-Veyle le lundi matin
- Montrevel-en-Bresse le mardi matin
- Vonnas le jeudi matin
- Mézériat le vendredi matin
- Bâgé-le-Châtel le 1<sup>er</sup> dimanche du mois

## Culture

- Musée de la Bresse : Domaine des Planons à St-Cyr-sur-Menthon : 03 85 36 31 22
- Salle culturelle l'Escale à St-Jean-sur-Veyle : communauté@cc-pontdeveyle.fr

## Transports

Car.ain.fr : ligne 118  
Mâcon/Bourg-en-Bresse.  
4 arrêts par jour sur la RD 1079  
Transport scolaire gratuit  
TER-SNCF : gare de Vonnas,  
direction Mâcon et Bourg-en-Bresse

## Santé

- Médecins les plus proches : 2 à St-Cyr-sur-Menthon ; 2 à Mézériat ; 2 à Bâgé-le-Châtel
- Pharmacies les plus proches : Bâgé-le-Châtel, Vonnas, Mézériat

## Enfance

Microcrèche de 10 semaines à 4 ans à St-Cyr-sur-Menthon : 03 85 59 74 21

Ecole primaire : CE2, CM1, CM2 en regroupement pédagogique avec l'école de St-Cyr-sur-Menthon ; cantine pour 72 élèves (association de la cantine : M. ROUILLON : 03 85 51 92 21)

## Bibliothèque

Saint-Genis-sur-Menthon le jeudi de 18h à 19h

## Office Religieux

Messes et rencontres sur le tableau d'affichage de l'église.  
Catéchisme à St-Cyr-sur-Menthon : 03 85 31 00 02

## Sports

- Terrain de foot à St-Genis sur-Menthon au point propreté à proximité de la salle polyvalente
- Terrain de pétanque à la salle polyvalente
- Complexe omnisport à St-Jean-sur-Veyle (salle l'Escale) communauté@cc-pontdeveyle.fr

## Service Postal

- St-Cyr-sur-Menthon : dépôt postal au magasin de meubles Jean-Paul MANIGAND 08 99 23 86 24
- Bâgé-le-Châtel



## ATELIERS de la DANSE



Les Ateliers de la Danse vous donnent rendez-vous depuis plus de 10 ans à la salle des Fêtes de St-Genis-sur-Menthon tous les jeudis matins à 9 h 30 et les jeudis soirs à 19 h pour une heure 15 de cours de Gym.

Nous travaillons le Cardio avec des steps, la souplesse avec le stretching, la musculation des jambes, des bras, des abdos avec différentes méthodes pour rendre les cours plus ludiques, puis 15 mn de relaxation terminent le cours.

Tout ceci avec sourire et bonne humeur grâce à notre professeur Jocelyne Schneberger-Bardet.

Des cours de Danse Country pour adultes et de Modern'Jazz pour enfants sont également proposés.

Donc si vous avez besoin de vous bouger, n'hésitez pas on vous attend !



## SOU des ECOLES

*Tous ensemble pour les enfants ...*

Le Sou des écoles est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle regroupe de nombreux parents bénévoles en lien direct avec les enseignants du RPI.

Lors de l'Assemblée Générale 2012, nous avons tiré un bilan positif sur l'année écoulée et nous sommes toujours aussi motivés.

Cette année le Sou des Ecoles a aidé le Comité des Fêtes de St Cyr sur Menthon lors de la Fête Patronale les 26 et 27 mai 2012 dans le but de soutenir un enfant porteur d'un handicap. C'est aussi la générosité et l'entraide que vivent les associations de nos communes.

Après tous les événements de l'année scolaire 2011-2012 et quelques semaines de repos, c'est reparti pour une nouvelle année scolaire dans la joie et la bonne humeur !!!

L'adhésion des parents par le biais des cartes membres en début de chaque année scolaire est très importante, ajoutée à la subvention des Mairies, permettent à notre budget d'être plus solide et d'offrir à nos enfants de beaux projets scolaires.

Cette année encore, malgré le départ de quelques unes de nos membres et nous les remercions de leur investissement au sein du Sou, de nouvelles membres sont arrivées et nous leur souhaitons la bienvenue. Notre bureau s'est aussi renouvelé et nous remercions notre ancienne présidente Karine PARET et notre ancienne secrétaire Françoise RABUEL pour leur implication au sein du Sou et leur soutien en tant que membre cette année vis-à-vis du nouveau bureau et toute l'équipe.

Le Sou est une association qui permet de se rencontrer, discuter, partager ... N'hésitez pas à nous rejoindre !

### Quelques événements à retenir :

- LOTO le 27 Janvier 2013
- Plats à emporter le 13 avril 2013
- Vente de chocolats fin 2013

Présidente.....	Alexandra LE GOURRIEREC
Vice-Présidente .....	Nathalie FONTAINE
Trésorière .....	Claudia CARVALHO
Trésorier adjoint.....	Philippe MALATIER
Secrétaire .....	Catherine CORNELOUP
Secrétaire adjointe.....	Virginie BESSON
Secrétaire adjointe.....	Sandrine BOURCET
Membres actifs : Axelle BARDET, Christelle DIAS MIRANDELA, Isabelle DUREUIL, Annick FARDELE, Delphine GRISOLLET, Nize MUSY, Karine PARET, Catherine PONCET, Françoise RABUEL, Rachel VANET.	

**Caution : 155 €**  
**Arrhes : 50% du prix de la location**

## LOCATION SALLE des FETES

### ASSOCIATIONS :

<b>Associations locales intercommunales St-Genis/St-Cyr</b>	Manifestation à but non lucratif	<b>Grande salle</b> 28,00 €	<b>Cuisine</b> 22,00 €	<b>Salle sud Cuisine</b> Gratuit
	Manifestation à but lucratif	55,00 €	40,00 €	Gratuit
<b>Associations Extérieures, à but lucratif</b>	Premier jour	<b>Grande salle Cuisine</b> 290,00 €	<b>Salle sud Cuisine</b> 110,00 €	
	Second jour	120,00 €		

### PERSONNES PRIVÉES :

<b>Personnes privées de la commune</b>	Premier jour	<b>Grande salle</b> 155,00 €		<b>Salle sud Cuisine</b> 80,00 €
	Second jour	85,00 €		
<b>Personnes Extérieures, à but lucratif</b>	Premier jour	<b>Grande salle Cuisine</b> 290,00 €	<b>Salle sud Cuisine</b> 110,00 €	
	Second jour	120,00 €		

### AUTRES MANIFESTATIONS :

<b>Personnes privées de la commune</b>	Premier jour	<b>Réveillon (traiteur)</b> 400,00 €	<b>Vin d'honneur</b> 50,00 €	<b>Utilisation régulière*</b> 2,00 €
<b>Personnes extérieures de la commune</b>	Premier jour		<b>Vin d'honneur</b> 75,00 €	

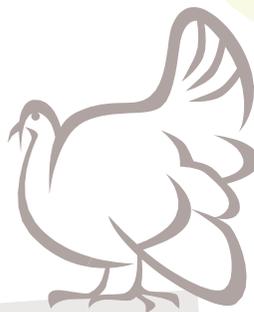
\*Utilisation régulière : (Cours divers - gym - lutte - musique...), Tarif à l'heure

### TARIFS DIVERS :

	<b>Electricité : Kwa/heure</b>	<b>Location Sono (caution 80 €)</b>	<b>Location podium (dans salle polyvalente)</b>	<b>Location podium (hors salle polyvalente)</b>	<b>Location vaisselle à l'unité</b>
<b>Associations locales, intercommunales St-Genis/St-Cyr</b>	0,20 €	20,00 €	20,00 €	46,00 €	Gratuit
<b>Associations extérieures</b>	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €
<b>Personnes Privées de la commune</b>	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €
<b>Personnes Extérieures de la commune</b>	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €



## RENCONTRE avec des HABITANTS



Autant que Pascal s'en souvienne, depuis quatre générations, la famille Pelus élève de la volaille.

Ses arrière-arrière-grands-parents, dans les années 1920-1930 participaient déjà au concours de volaille. A cette époque c'est la dinde qui était très prisée. L'un des fils étant amené à reprendre la ferme, ils achètent du terrain agricole, une vingtaine d'hectares à Saint-Genis-sur-Menthon, pour l'autre fils.

Et c'est dans les années 1940, que ses grands-parents, Eléonore et Hyppolite, s'installent à Saint-Genis-sur-Menthon, au lieu-dit « Les Roussets ». Ils sont éleveurs de volaille, mais aussi d'une douzaine de vaches laitières.

## Pascal Pelus,

éleveur à Saint-Genis-sur-Menthon, comme son père, et les générations précédentes, une histoire de volaille... qui se transmet.

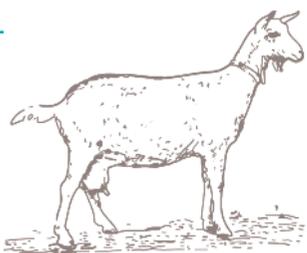


Ses parents, Nicole et Marcel, reprennent la ferme en 1981. L'exploitation s'agrandit avec environ 43 ha. A la ferme, on travaille la terre, on élève la volaille et des vaches allaitantes. Marcel se souvient avoir travaillé la terre avec des bœufs chez ses parents. Il fallait un mois pour retourner trois hectares quand il faut une journée aujourd'hui. Le premier tracteur n'est arrivé qu'en 1956.

Suivant la tradition, ses parents participent au concours de volaille à Bourg-en-Bresse. Ils présentent davantage de dindes que de chapons.

A cette époque, il existait un concours de volaille vivante qui faisait la joie des enfants.

# la Vie Communale



Et c'est à 27 ans, en 1996, que Pascal reprend la suite de son père, bien que celui-ci ne soit jamais très loin.

Dès son installation, il remplace les vaches par des chèvres. Aujourd'hui, il en compte 80. A compter de 1999, il fabrique du fromage pur chèvre, qu'il commercialise de février à novembre, en vente directe ou sur les marchés de Montrevel et Pont-de-Vaux et en dépôt en boulangerie.

Sur son exploitation, une trentaine d'hectares est cultivée en céréales, le reste en prairie ou en parcours pour ses volailles.



La fin d'année l'occupe beaucoup avec la préparation des chapons, poulardes et dindes. Il participe aux trois concours de volailles, Bourg-en-Bresse, Montrevel et Pont-de-Vaux, et parfois Louhans. Sur l'ensemble des trois sites, une centaine de volailles est présentée.

Cette année, à Bourg-en-Bresse, ce sont 24 dindes, 6 dindons, 6 chapons et 3 poulardes qu'il présentera. Chaque volaille est « roulée », c'est-à-dire serrée fortement dans une toile cousue afin de donner une bonne texture à la viande. La volaille de Bresse est présentée avec la tête et les pattes.

Si du temps de ses parents, le concours était un tremplin pour la vente des volailles, c'est moins vrai aujourd'hui. Toutefois, le concours reste une vitrine pour le savoir-faire et la qualité, la commercialisation s'effectuant avant tout en vente directe à la ferme.

Cette année 2012 était le 150<sup>e</sup> anniversaire du concours de volailles de Bresse, à Bourg-en-Bresse.

Ils sont deux sur la commune à participer au concours. Son collègue, Jean-Christophe Monier présente chapons et poulardes.



REGIONALE d'ELEVAGE

de St Genis sur Menthon du dimanche 15 avril 2012

Grande première !



En effet pour la première fois dans la région Rhône Alpes, s'est déroulée une régionale d'élevage. C'est donc à la salle polyvalente de la commune de St-Genis-sur-Menthon que tous les passionnés de terriers d'Ecosse, particuliers ou éleveurs, se sont réunis le dimanche 15 avril 2012.

Pour une première, le temps ne nous a pas gâtés car c'est sous une pluie battante que la journée s'est déroulée. Seulement trois races ont été représentées sur les 5 que compte notre club avec 5 cairns, 6 scottish et 22 westies, soit au total 33 chiens inscrits. Toutes les classes ont été représentées : baby, puppy, jeunes, intermédiaires, adultes et vétérans. 3 couples ont aussi été présentés.

Dès 9h les premiers arrivants sont passés entre les mains de notre secrétaire pour l'accueil puis dans celles du vétérinaire le Dr Clam.

Durant toute la matinée notre juge, Mr Escoffier, a officié en examinant minutieusement chaque chien dans le but de classer nos terriers.

A midi nous avons tous partagé l'apéritif offert par le club, à la découverte du rosé fruits des bois et du blanc mirabelle épongé grâce à divers toasts. Puis nous avons profité d'une pause déjeuner avec un copieux repas servi par des bénévoles venus prêter mains fortes. C'est un moment où nous avons tous pu nous détendre et échanger diverses anecdotes sur nos merveilleux petits terriers.

A 14h nous avons pu profiter de digérer en regardant une démonstration d'obéissance faite par Martine Ravoux et ses deux cairns. Fabuleux de voir ce que l'on peut faire avec « nos petites têtes de cochons ».

Puis reprise des jugements afin de décerner le titre suprême de meilleur terrier d'Ecosse décerné cette année à Catherine Porotti et sa westie go-go girl sunshine celebration. Celle-ci s'est vu remettre par le maire de la commune Christophe Greffet la coupe de la municipalité. De nombreux lots offerts par Royal Canin, Bento et les commerçants des environs ont été remis aux gagnants des diverses classes. Certains ont même dû ruser pour tout faire tenir dans leur voiture ! Miss Châtillon et sa dauphine sont venues ensoleiller la salle et se faire photographier avec nos petites boules de poils.

Après toutes ces émotions les parents ont pu profiter de voir leurs enfants participer au concours de jeunes présentateurs qui ont tous bien mérité leurs récompenses en œufs aux chocolats offerts par les boulangers de Vonnas et Attignat. Enfin pour clôturer une journée bien remplie 18 terriers ont passé avec succès le test de comportement.

Tout au long de la journée les enfants et « les plus grands » ont pu s'amuser et participer à la chasse aux terriers d'Ecosse ou chasse aux œufs.

Malgré la pluie, la journée a été une réussite pour une première et tout le monde était ravi des moments partagés ensemble.

Merci à Mr Escoffier pour ses conseils, sa douceur et sa patience tant avec les chiens qu'avec les maîtres.

Merci à Laura pour le secrétariat de ring.

Merci à tous les bénévoles et surtout à Maryse ma maman, pour l'aide apportée à la préparation et l'organisation de cette journée.

Merci à tous les commerçants pour les lots offerts ainsi qu'à Royal Canin et Bento.

Merci à la directrice de Miss Châtillon Séverine et ses deux miss d'être venues pour la remise des prix.

Enfin merci à tous les participants d'être venus et d'avoir contribué à la réussite de cette régionale.

Bref à tous je vous dis encore merci et à l'année prochaine avec cette fois-ci le soleil je l'espère.

Sandra GOYON



## HISTOIRE et PATRIMOINE



Ouverte à tous, l'association cantonale **Histoire et Patrimoine** du canton de Pont-de-Veyle qui a son siège à la mairie de Grièges est une association cantonale regroupant les personnes intéressées par le patrimoine du canton, et au-delà. Adhérente à Patrimoine des Pays de l'Ain, H.P. offre la possibilité à ses membres de suivre les formations « au guidage » proposées par PPA. Les personnes ayant suivi cette formation apportent leur concours à l'Office de Tourisme en assurant le guidage des visites organisées dans le canton. Une façon de fédérer les deux associations.

L'année 2012 a marqué une étape dans cette collaboration avec la théâtralisation de la visite de Pont-de-Veyle le 6 juillet. Cette visite, organisée par l'O.T. qui se déroule en semi-nocturne s'est terminée devant la porte horloge par un rappel de deux moments de l'histoire de la ville : l'entrée du Duc de Lédriguère dans son fief puis la période révolutionnaire avec l'arrivée d'Albite, chargé, entre autre, de la destruction des clochers et de la récupération des matériaux. Un groupe de 4 cavaliers de Grièges et Cormoranche étaient venus prêter main forte, donnant une dimension toute particulière au spectacle.

Le chantier sur la micro toponymie suit son cours. Il s'agit de rechercher les origines des noms de lieux ou d'expressions locales, souvent véhiculés oralement et de ce fait fragilisés. Toutes les personnes susceptibles d'apporter des témoignages sur la commune ou les environs seront les bienvenues. Au moment où la technique nous apporte de l'information de plus en plus précise et structurée, il est important d'archiver cette somme de connaissances détenues par la mémoire collective. Toutefois, il ne s'agit pas de jouer les "passésistes" mais d'assurer notre rôle de témoin et transmettre ce savoir. A noter que ce travail est mené par différents groupes dans la région Rhône-Alpes.

Le groupe « **Faites du patois** », connaît une activité débordante. Ses membres se sont beaucoup investis dans l'organisation de la 33ème fête internationale du Franco-provençal qui s'est déroulée dans le département sous forme d'animations locales durant la semaine du 17 au 22, avec pour point d'orgue les 21 et 22 septembre à Bourg-en-Bresse sous l'égide de Patrimoine des Pays de l'Ain. Cette année encore l'association « Histoire et Patrimoine » a pris une part active à l'animation de notre canton, s'insérant parfaitement dans le réseau associatif qui fait notre richesse. Toutes les personnes intéressées par l'histoire de notre canton, les traditions, le mode de vie des années passées et la transmission des connaissances seront les bienvenues.

Jean VITAL

## DON du SANG



### DON DU SANG

- Lundi 11 mars 2013 à PERREX de 15 h à 18 h.
- Lundi 03 juin 2013 à ST CYR de 9 h à 12 h 30.
- Lundi 09 septembre 2013 PERREX de 15 h à 18 h.
- Lundi 04 novembre 2013 ST CYR de 15 h à 18 h 30.

### DATES À RETENIR :

- Assemblée Générale le samedi 23 février 2013 St Genis.
- Marche et VTT le dimanche 14 avril 2013 à Perrex.
- Marche semi nocturne et barbecue le vendredi 14 juin 2013 à St Genis.

22 JUIN JOURNÉE NATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE DON D'ORGANES ET LA GREFFE ET DE RECONNAISSANCE AUX DONNEURS





# la Vie Associative

## COMITE de JUMELAGE

L'année 2012 a vu les échanges perdurer avec notre commune jumelle de Straubenhardt : voyage en mai avec 57 participants, voyage en juillet pour les 750 ans de la commune d'Ottenhausen avec 19 participants dont 6 jeunes. Du côté de nos amis allemands, venue d'une vingtaine de personnes pour la soirée dansante du 25 février, à Laiz, et participation d'une trentaine de marcheurs à Perrex, début septembre, pour la « Marche Gourmande » de l'Office de Tourisme.

A chaque rencontre, les familles prennent plaisir à se retrouver et à entretenir les liens tissés, pour certains, depuis plus de 10 ans. Mais de nouvelles familles s'impliquent maintenant et favorisent, ainsi, le rayonnement du Comité de Jumelage dans le canton.

Pour les projets 2013, il est envisagé une soirée en mars, la venue de nos amis allemands au printemps pour un temps de visites. Et, bien sur, ils sont partants pour venir marcher en septembre. Nos amis nous recevront au mois d'octobre.

Le Comité de Jumelage accueille, volontiers, toutes les propositions et les bonnes volontés. N'hésitez pas, contactez nous par l'intermédiaire de la responsable de votre commune : Sylvie Bajat : 03 85 51 92 45



## GROUPEMENT de BIBLIOTHEQUE

Le Groupement des bibliothèques a pour but de favoriser, par diverses actions culturelles, le développement de la lecture. Son Conseil d'Administration est constitué de membres des 10 bibliothèques du canton de Pont-de-Veyle.

En 2012, le Groupement a proposé de nombreuses animations comme : Une Soirée Contes, tout public, avec **Anne Montange**, le 4 février à Cruzilles, la venue d'un auteur, **Marc Klapczynski** pour les 190 élèves de CE2 des écoles le 8 et 9 mars,

La venue de la conteuse, **Ghislaine Moreno**, pour 314 élèves de petites et moyennes sections de maternelle du 24 au 27 avril.

La venue de l'auteur, **Pascale Maret**, pour 110 élèves de 5<sup>e</sup> du collège G. Sand,

Et enfin, dans le cadre du partenariat avec le Service Jeunesse de la Communauté de communes, **Jean-Luc Luciani** est venu rencontrer près de 200 élèves de Cours Moyen, ainsi que les 6<sup>e</sup> du collège pour clôturer le 7<sup>ème</sup> rallye lecture.

D'autres manifestations sont déjà programmées en 2012 – 2013, comme la venue de l'écrivain pour adultes, **Dominique Marny** à Saint-Jean-sur-Veyle, une soirée « Contes et Légendes du Sénégal » le samedi 16 février 2013 au Foyer rural de Cormoranche, des venues d'auteurs pour adultes et jeunes du canton...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la Présidente du Groupement au 03 85 31 64 44.



## OFFICE de TOURISME du CANTON de PONT de VEYLE

**Chemins de randonnée balisés :** Le balisage des 120 km de chemins de randonnée du canton de Pont-de-Veyle a été rénové. (Dépliant des tracés disponible.)

**Billetterie :** L'Office de tourisme propose la billetterie des concerts, des spectacles et des conférences Connaissances du monde organisés à l'Escale à Saint-Jean-sur-Veyle.

**Pour les groupes :** Sur demande et selon vos souhaits nous réalisons des visites commentées du patrimoine du canton.

**Les associations :** Informez nous de vos manifestations, de vos activités, nous relayons l'information ! (site internet, calendrier des manifestations, guide « les Rendez-vous 2013 »).



### VOUS INFORME :

→ MANIFESTATIONS

→ Restaurants

→ Hébergements

→ Loisirs

→ Activités

→ BILLETTERIE

→ SORTIES CULTURELLES

### 2013 : A VOS AGENDAS !

- **Concours photos** sur le thème « REFLETS » - OUVERT À TOUS !
- **Expo photos** du 23 mars au 1er avril dans les serres du château de Pont-de-Veyle.
- **Visites commentées** à la découverte du canton :
  - **Visite commentée et théâtralisée « le château et son parc »** (début juin)  
Découvrez le parc et ses arbres le temps d'une balade commentée agrémentée de scénettes avec des personnages costumés.
  - **Visite guidée semi-nocturne « Pont-de-Veyle au fil du temps »** (début juillet)  
Visite commentée suivie d'un spectacle en plein air avec acteurs costumés.  
Le programme est disponible à l'office de tourisme : Demandez-le !
  - **Rallye découverte de la Bresse** organisé par la route de la Bresse le **dimanche 18 août**.
- **La marche gourmande** le **dimanche 8 septembre** à Pont-de-Veyle et à Laiz.



### CONTACTEZ-NOUS :

Office de Tourisme du canton de Pont-de-Veyle  
Pavillon du château - 01290 PONT-DE-VEYLE  
Tel : 03.85.23.92.20 - E-mail : [tourisme@cc-pontdeveyle.com](mailto:tourisme@cc-pontdeveyle.com)  
Site : [www.cc-pontdeveyle.com](http://www.cc-pontdeveyle.com)



## Les SERVICES PETITE ENFANCE

Les communes ont transféré la compétence petite enfance à la Communauté de communes.

Cette dernière a donc mis en place les services suivants :

### LE MULTI-ACCUEIL CROQ'POMME,

agréé pour 18 places, est situé Impasse des Platanes à Grièges.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Téléphone : 03.85.31.74.69

### LA MICRO-CRÈCHE CROQ'CELLE,

agréée pour 9 enfants, est située 15 rue du Centre à Saint-Cyr-sur-Menthon.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Téléphone : 03.85.59.74.21

Ces deux structures offrent un accueil régulier ou occasionnel pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans du canton. Pour toute information, contactez Mme ROUDIL au 03.85.31.74.69.

La priorité étant donnée aux enfants, si vous ne pouvez pas joindre les équipes, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur ou un mail.

Mail : [croqpomme@cc-pontdeveyle.com](mailto:croqpomme@cc-pontdeveyle.com)

### LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES LES KOKINOUS

est un service, libre et gratuit, pour les parents et les assistants maternels agréés du canton : aide administrative (sur rendez-vous), animation, location de matériel de puériculture et de jeux. Il est situé impasse des Platanes à Grièges.

Téléphone : 03.85.31.84.28 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur).

Les temps collectifs ont lieu les lundis, mardis et jeudis entre 9h et 11h dans les locaux du relais.

Des commandes groupées, des formations, une bourse de matériel de puériculture (qui aura lieu le dimanche 19 mai 2013) sont mises en place pour faciliter le quotidien des professionnels et des parents, en partenariat avec la sous-commission "relais" de l'Association Familles Rurales composée de bénévoles (assistantes maternelles et parents).

Mail : [ram@cc-pontdeveyle.com](mailto:ram@cc-pontdeveyle.com)



**PIROUETTE** est un espace dédié aux futurs parents et parents avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans du canton, mis en place grâce à la collaboration de l'AMFD, la MSA, la CAF, le Conseil général de l'Ain et la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle. Il est ouvert les vendredis de 9h à 12h (sauf vacances scolaires) au sein du Relais Assistantes Maternelles impasse des Platanes à Grièges. Ce temps de rencontre et de jeux est gratuit et anonyme, aucune inscription n'est nécessaire. Information auprès du Relais Assistantes Maternelles : 03.85.31.84.28.

## JEUNESSE

Service Jeunesse - Pôle de proximité Intercommunal - 57, Grande rue  
01290 Pont-de-Veyle - Tél.  
03.85.31.86.43 - Fax : 03.85.31.68.29

Le service jeunesse de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle propose des activités pour tous les jeunes.

### pour les 3-11 ans

Mail : [enfants@cc-pontdeveyle.com](mailto:enfants@cc-pontdeveyle.com)

### ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI :

Accueil des enfants de 3 à 11 ans les mercredis (hors vacances scolaires)

Deux accueils : Locaux de la Garderie Périscolaire de Perrex et locaux scolaires de Laiz avec un accueil :

- En « journée complète avec repas » sur un accueil de 11 heures (7h30 à 18h30) au prix de 17 euros par enfant
- A la « matinée sans repas » sur un accueil de 5 heures (7h30 à 12h30) au prix de 7 euros par enfant
- A la « matinée avec repas » sur un accueil de 6 heures (7h30 à 13h30) au prix de 10 euros par enfant
- A « l'après-midi avec repas » sur un accueil de 6 heures (12h à 18h30) au prix de 10 euros par enfant.

- A « l'après-midi sans repas » sur un accueil de 5 heures (13h30 à 18h30) au prix de 7 euros par enfant

A déduire des tarifs ci-dessus, les aides aux loisirs CAF (uniquement pour les inscriptions à la journée), l'aide de certaines municipalités et l'aide complémentaire de la Communauté de communes pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 735.

Les inscriptions et le paiement doivent obligatoirement être effectués avant le vendredi 12h (dernier délai) pour le mercredi suivant et ce dans la limite des places disponibles.

### ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES ENFANTS :

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les vacances de février, de printemps, d'été et d'automne.

Le lieu varie en fonction des disponibilités des différents locaux mis à disposition par les communes du canton.

L'équipe d'animation est constituée d'un directeur et d'animateurs diplômés ou en cours de formation selon la réglementation en vigueur. Ils veillent à ce que les enfants passent un bon séjour, leurs proposent des activités de qualité et les aident à réaliser leurs envies.

Une sortie par semaine est généralement prévue en lien avec le thème abordé au cours de celle-ci.

Des mini camps ainsi que des nuitées sont programmés durant les vacances d'été.

Les inscriptions se font à la semaine (forfait 4 ou 5 jours) afin d'être en cohérence avec le projet d'animation.



## Activités dans le cadre du « CEL Intercommunal »

### LE RALLYE LECTURE :

C'est une action autour du livre (destinée aux élèves de 6ème du collège de Pont-de-Veyle et aux CM1/CM2 des écoles primaires du canton) organisée en partenariat avec les Bibliothèques, le CDI du collège et la Communauté de communes.

Le déroulement se fait sous la forme d'un Rallye Lecture afin de répondre à plusieurs objectifs : favoriser la transition primaire/collège, faire découvrir ou redécouvrir les Bibliothèques et le CDI, inciter les enfants à lire, échanger avec les autres.



### L'ÉCOLE DE SPORT :

La Communauté de communes en partenariat avec l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), propose des activités sportives pour les enfants des écoles primaires du canton, les mercredis à l'Escale à Saint-Jean-sur-Veyle.

Cette **ÉCOLE DE SPORTS** en plus des objectifs éducatifs liés à la pratique du sport, est organisée sur le canton afin de favoriser les relations entre les enfants des différentes communes de notre territoire, de découvrir de nouvelles activités sportives, de prendre contact avec une association sportive scolaire...

1) Chaque enfant qui le souhaite s'inscrit auprès d'un responsable de la Bibliothèque de son village ou du CDI. Il s'engage alors, durant le temps du Rallye (généralement de janvier à mai), à lire au moins un des sept livres proposés.

2) Une fois sa lecture terminée, il doit compléter une « fiche retour » sous forme de QCM avec une appréciation sur le livre.

3) Fin mai début juin, à la fin du Rallye, une rencontre entre tous les participants a lieu afin d'échanger sur les différents ouvrages, de participer à un grand jeu autour de ceux-ci, d'élire celui qui aura été le plus apprécié et de recevoir un diplôme de participation.



### Programmation pour cette année scolaire 2012/2013 :

**Pour les enfants élèves en classe de CP, CE1, CE2 : les mercredis de 9 h 30 à 10 h 30 :**

- Cycle **Athlétisme**, du 14 novembre au 19 décembre 2012
- Cycle **Jeux d'adresse / Activité gymnique**, du 9 janvier au 20 février 2013
- Cycle **Jeux collectifs (Kindball, jeux traditionnels)**, du 13 mars au 17 avril 2013
- Cycle **Roller**, du 15 mai au 19 juin 2013

**Pour les enfants élèves en classe de CE2, CM1, CM2 : les mercredis de 11 h à 12 h :**

- Cycle **Badminton / Speedminton**, du 14 novembre au 19 décembre 2012
- Cycle **Tchoukball / Unihockey / Futsal**, du 9 janvier au 20 février 2013
- Cycle **Tir à l'arc / Sarbacane**, du 13 mars au 17 avril 2013
- Cycle **Roller**, du 15 mai au 19 juin 2013

Et pleins d'autres actions menées en collaboration avec les communes du canton...



**pour les 11-16 ans****LUDOTHÈQUE :**

La ludothèque est ouverte tous les mercredis (sauf jours fériés) de 14 h 00 à 18 h 00.

La carte d'adhérent est trimestrielle (5€) ou annuelle (20€).

Chaque adhérent peut emprunter jusqu'à 4 jeux de société pour 4 semaines et divers grands jeux en bois pour 2 semaines (supplément de 5€ par grand jeu).

Petits et grands sont conviés. Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'une personne de plus de 12 ans.

**Mail : ados@cc-pontdeveyle.com**

**ACTIVITÉS VACANCES SCOLAIRES ADOS :**

L'accueil de loisirs est ouvert durant les vacances de février, de printemps, d'été et d'automne.

Proposition d'activités en 1/2 journée (base de 4 heures de fonctionnement), des sorties à la journée (base de 8 heures à 10 heures de fonctionnement), des stages de 2 à 5 jours et des mini-camps (forfait selon le nombre de jours) selon la période de vacances.

Le programme est déterminé en fonction des désirs des jeunes, d'une volonté de parité filles / garçons, il se veut aussi varié que possible en intégrant toute forme d'activités (sportives, artistiques, culturelles,...)

L'équipe d'animation est constituée d'un directeur et d'animateurs diplômés ou en cours de formation selon la réglementation en vigueur. Ils veillent à ce que les jeunes passent de bonnes vacances, qu'ils consolident leur apprentissage à l'autonomie et à leur responsabilisation.

**LOCAL JEUNES DE GRIÈGES :**

Le local jeunes de Grièges est une structure municipale (en partenariat avec la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle) destinée à l'accueil des 11-17 ans qui habitent la commune.

**L'accueil au local se décompose en deux parties distinctes :**

- une ouverture à tous et d'accès libre, permettant les rencontres, le dialogue, les activités (manuelles, ludiques, sportives), l'accompagnement à la scolarité, la détente...
- un groupe de jeunes : l'AJG (Association des Jeunes de Grièges), qui travaille sur la mise en place de différents projets (sorties, soirées, manifestations diverses, activités, fonctionnement...) répartis sur l'ensemble de l'année.

**Les jours et heures de fonctionnement sont les suivants :**

- En période scolaire :
  - les mercredis de 14h à 18h30
  - les vendredis de 17h à 22h
  - les samedis réunions des commissions de l'AJG.

- En période de vacances scolaires et week-end : sur projets et programmation des jeunes.

Cotisation de 10 euros annuelle et pour les activités annexes, prix déterminé en fonction de l'activité et du nombre d'heures proposé. Situé 332, Grande Rue (en face de l'école privée) - 01290 GRIÈGES

Téléphone : 03 85 23 17 04

**Mail : servicejeunesse.grieges@wanadoo.fr**

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE JEUNES (CIJ) :**

Ils sont 24 collégiens de presque toutes les communes du canton. Tous ont à cœur de participer à la vie locale en menant des actions citoyennes, dans divers domaines : loisirs, solidarité, environnement...

Des commissions actives : élus pour 2 ans, chaque commission se réunit un vendredi par mois, hors temps scolaire, en présence de l'accompagnateur jeunesse. Chacun s'engage dans une ou deux des trois commissions du conseil : sports loisirs culture, solidarité échanges communication, nature environnement. Une réunion plénière est organisée afin de présenter les projets aux élus adultes afin de décider ensemble de leur réalisation et des budgets afférents.

Des actions tout au long de l'année, les mercredis ou Week-end sont mises en place par et pour les jeunes (et même parfois pour les familles de notre canton).

**pour les + de 16 ans****AIDE POUR LA FORMATION ET DIPLÔMES PROFESSIONNELS D'ANIMATION :**

La Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle, par l'intermédiaire de son Service Jeunesse, soutient les jeunes du canton désirant se former dans le domaine de l'animation.

En effet, le personnel est à votre disposition afin de vous informer sur ces différents métiers, de vous orienter vers les organismes de formation et partenaires finançant ces diplômes.

De plus une participation financière à hauteur de 30% du montant restant à la charge des jeunes pour le BAFA, peut être attribuée.

**Mail : jeunesse@cc-pontdeveyle.com**

**BASE de LOISIRS****Tarifs 2012 :**

Entrée adulte (+14 ans) : 3.20 euros

Entrée enfant (-14 ans) : 1.70 euros

Pour les habitants de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle, une carte d'accès illimité tout au long de la saison est en vente au prix de 22 euros, elle est gratuite pour les moins de 16 ans.

# L'Ambroisie

## Lutte contre l'Ambroisie

### Un problème de santé publique au cœur de nos villes et nos campagnes

L'ambroisie à feuille d'armoïse (en latin, *Ambrosia artemisiifolia* L) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord, apparue en France en 1863 et attestée dans le département de l'Ain dès 1908 à Pont d'Ain (sources : Bruno Chauvel, INRA). Cette plante a su faire sa place dans notre département pour coloniser aujourd'hui l'ensemble de nos plaines.

En Rhône-Alpes, une personne sur 10 est allergique à ce pollen. Quelques grains de pollen par m<sup>3</sup> d'air suffisent pour faire apparaître les symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma, etc... Le pic pollinique a lieu généralement en août et septembre.

Pour la région Rhône-Alpes, les coûts de santé, calculés à partir des remboursements de dépenses de soins et des arrêts de travail sont estimés pour l'année 2011 (hors MSA) entre 14 et 20 millions d'euros (Etude ARS ambroisie en région Rhône-Alpes, mars 2012).

L'infestation de nos campagnes par l'Ambroisie n'est pas une fatalité. La plante étant annuelle, la seule forme de résistance en hiver est la graine (durée de germination supérieure à 20 ans). Les seuls vecteurs de dispersion des graines sont l'eau de ruissellement, le déplacement de terre contaminée et les engins agricoles et de travaux public.

L'ambroisie n'aimant pas la concurrence, elle se développera uniquement sur sols à faible couvert végétal.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. L'arrêté préfectoral du 10 avril 2009 impose la destruction de l'Ambroisie avant floraison, c'est-à-dire avant juillet. Le maire est chargé de l'application de cette réglementation.

La lutte préventive repose sur la précaution relative à la dispersion des graines (déplacement de terres contaminées) et sur le maintien du couvert végétal des sols.

En ce qui concerne la lutte curative, elle doit être adaptée au cas par cas : arrachage, fauche ou broyage ou désherbage chimique (en dernier recours). A noter qu'une repousse est quasi systématique en cas de coupe ou un broyage précoce.

En agriculture, de nombreuses techniques existent. Ne pas hésiter à interroger la chambre d'agriculture.

D'après l'arrêté préfectoral du 10 avril 2009, il revient aux occupants de terrains (locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit) ou à défaut aux propriétaires, de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire là où elle pousse.

Sur le territoire communal, un(e) référent(e) est désigné par le Maire. Ce référent est votre interlocuteur pour vous aider à la

reconnaître et vous conseiller dans la lutte, mais le Maire reste le seul responsable juridiquement.

Dans le département de l'AIN, à l'initiative de Monsieur le Préfet, un comité départemental de lutte contre l'ambroisie a été mis en place le 15 octobre 2012. Composé, entre autres, des représentants des collectivités, des sociétés gestionnaires des infrastructures, des représentants du monde agricole, d'associations de malades et de protection de l'environnement, d'élus et de référents communaux, il doit élaborer, pour 2013, un plan d'actions départemental de lutte contre l'ambroisie.

Une journée européenne de lutte contre l'ambroisie a eu lieu le 23 juin 2012 sur plusieurs communes de l'Ain. Celle-ci est reconduite, chaque année, le premier samedi de l'été. Cette journée est idéale pour présenter la plante et pratiquer l'arrachage avec la population.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. Nous n'en viendrons pas à bout sans votre vigilance et sans aide. En avril, les premières plantules d'ambroisie se détacheront du sol, nous aurons alors 3 à 4 mois pour la détruire. Ensemble empêchons-la de fleurir !





## LA RESERVE CITOYENNE

La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense, de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées et de fournir les renforts nécessaires à la réserve opérationnelle. Elle contribue aux missions des armées par des actions d'aide au recrutement, de communication et de diffusion des informations générales sur la défense. Elle concourt par ailleurs à sensibiliser la société française au fait que la défense est l'affaire de chaque citoyen.

La réserve citoyenne est composée de citoyens qui souhaitent contribuer à l'effort de défense de leur pays sans toutefois accomplir d'activités militaires.

### Ces personnels peuvent être :

- Des civils sans passé militaire ;
- Des anciens volontaires du Service National et des anciens appelés du contingent ;
- Des anciens réservistes opérationnels :
  - N'étant plus soumis à l'obligation de disponibilité 5 ans (anciens d'active)
  - Ou n'étant plus sous engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR).

Les réservistes citoyens, contrairement aux réservistes opérationnels servant dans le cadre de leur ESR ou des mesures d'appel, agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du Service Public. Ils sont agréés par une armée ou une formation rattachée et se voient attribuer un grade à titre honorifique qui ne leur permet pas d'exercer un commandement.

En 2011, leur nombre était de 2 660 (contre 2 576 en 2010) soit une progression de 3,3 %. Hors Gendarmerie Nationale, le nombre de réservistes citoyens s'élève à 1 890 en 2011 (contre 1 962 en 2010). La féminisation de la réserve citoyenne continue de progresser et s'élève à 16 % (contre 15,1 % en 2010 et 13,8 % en 2009).

### Enfin les catégories sont réparties comme suit :

- 89 % d'officiers,
- 10,4 % de sous-officiers
- 0,6 % de militaires du rang.



## LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Journée Défense et Citoyenneté a succédé à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense. Elle est mise en œuvre par la direction du Service National (DSN) dans le cadre du parcours de citoyenneté instauré par la loi du 28 octobre 1997. Elle fait suite à l'enseignement de Défense dispensé en classe de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup>, et au recensement obligatoire pour les garçons et les filles à l'âge de 16 ans.

La journée Défense et citoyenneté (JDC) a pour vocation première de convaincre les jeunes citoyens de la légitimité de notre défense et de les sensibiliser aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont offertes.

Cette occasion unique d'une rencontre de l'ensemble d'une classe d'âge (800 000 jeunes environ par an) en situation de totale mixité sociale permet par ailleurs diverses démarches d'intérêt individuel ou collectif.

Véritable rendez-vous citoyen, la JDC est l'occasion de rappeler aux jeunes les notions de droits et devoirs et les principes de la République et du vivre ensemble. L'objectif est de les amener à prendre conscience de la légitimité de la défense et de la nécessité des moyens à lui consacrer.

Pour ce faire, la JDC se compose de trois animations :

- « Vous êtes citoyens » (rappel des principes de la République Française et de l'Europe)
- « Vous devez faire face à un monde instable » (le monde depuis la chute du mur de Berlin et la politique de Défense Française)
- « vous avez un rôle à jouer » (les armées, les différentes façons d'être militaire.....).

Le programme se compose également d'un test de compréhension de la langue française et d'une initiation au secourisme (gestes de premiers secours et mise en œuvre du défibrillateur automatique). Enfin, pour permettre aux jeunes de mieux appréhender la défense, selon les sites sont prévus des visites d'installations militaires, des présentations de matériels ou des témoignages de militaires de retour d'opération.

A l'issue de cette journée bien remplie, le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est délivré aux jeunes citoyens. Celui-ci est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire.....).

En cas de perte, un duplicata peut être demandé auprès du Centre du Service National (CSN) de rattachement (CSN de Lyon pour les personnes ayant effectué leur JDC en région Rhône-Alpes).

## INFOS UTILES

### Délégation Militaire départementale de l'Ain

8 A boulevard du Maréchal Leclerc – BP 305 - 01011 BOURG EN BRESSE Cedex

Ouverture du lundi au jeudi : 8h-12h/13h30-17h - Vendredi : 8h-12h/13h-15h - Tél. 04 74 32 19 11 - Courriel : dmd01@wanadoo.fr

### Centre du Service National de Lyon

24 boulevard Yves Farges – 69007 LYON

Ouverture du lundi au vendredi de 9h-12h/14h-17h - Tél. 04 37 27 25 09 (ou 04 37 27 25 59).

Le CSN est le service à contacter pour :

Les problèmes (rendez-vous, pertes de certificats....) concernant la journée défense et citoyenneté.  
La demande d'extrait des services militaires.

# Les conscrits



SAINT GENIS SUR MENTHON  
10 MARS 2012

LES CONSCRITS DES CLASSES EN 2

Flash Photo Blacon



# Concert de la Grande Flo



décembre 2012